

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/02/2024

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 02/02/2024

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quorum atteint

Présents (19) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER

- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON

Absents représentés (2) :

- Anne MACIAS : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (6) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Paul MARTINEZ
- Franck CASTANET
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES
- Alexis MAMOH

Secrétaire : Geneviève SOLACROUP

DELIBERATION D2024-01 – CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE CONCEPTION REALISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que 6 nouvelles classes (3 en maternelle et 3 en élémentaire) ont été ouvertes depuis la rentrée de septembre 2020, pour répondre aux besoins liés à l'évolution démographique municipale. Une 7^{ème} classe est confirmée en élémentaire pour la rentrée de septembre 2024 et potentiellement une 8^{ème} en maternelle.

Il a donc été décidé de construire un nouveau groupe scolaire de 10 classes extensible à 12 en construction hors site (préfabriqués modulaires), comprenant 6 classes élémentaires et 4 classes maternelles. Le projet prévoit également un Accueil de Loisir Périscolaire (ALP), une cantine et une cuisine de remise en température. Le projet est situé dans l'emprise de l'ancien complexe sportif, dont la Commune est propriétaire.

La Ville a souhaité intégrer ce projet dans la démarche Bâtiment Durable Occitanie (BDO, niveau Bronze) portée par l'association professionnelle Envirobat Occitanie (réseau d'acteurs et centre de ressources de la construction et de l'aménagement durables), avec une labellisation Energie positive et Réduction carbone (E+C-) de niveau E3/C1 et BEPOS RE 2020.

Le projet est soumis à des contraintes hydrauliques nécessitant une surélévation des planchers par rapport au terrain naturel et une transparence hydraulique des ouvrages créés.

En effet, une étude et une modélisation hydrauliques concernant le risque ruissellement, pilotées par le service Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) de Montpellier Méditerranée Métropole, affectant sensiblement le projet en termes de contraintes techniques, ont été intégrées au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en phase offres.

Il s'agit donc d'un marché global de conception réalisation comprenant la construction du nouveau groupe scolaire, compris dispositifs de rétention hydraulique liés au projet.

La livraison du groupe est prévue pour une mise en service à la rentrée de septembre 2025.

Le recours au marché de conception réalisation est motivé par l'engagement contractuel sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique ou la construction d'un bâtiment neuf dépassant la réglementation thermique en vigueur.

Ce marché a été lancé conformément aux articles L.2171-1, L.2171-2, L.2124-3, R.2124-3 et R.2171-15 du Code de la Commande Publique concernant les marchés globaux de conception-réalisation et la procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation (articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique) (procédure formalisée au sens du Code de la Commande Publique dans la mesure où l'estimation du coût HT des travaux est supérieure à 5 382 000 euros HT, seuil au 1^{er} janvier 2022).

Calendrier de la procédure :

- Avis d'appel public à la concurrence transmis le 01/07/2022 (remise des candidatures le 29/07/2022)
 Cette consultation a donné lieu à 112 téléchargements uniques de DCE.
 8 équipes ont déposé un dossier de candidature.
 L'ouverture des plis a été effectuée le 29 juillet 2022 par le pouvoir adjudicateur.

- Réunion du 1^{er} jury sur les candidatures : 26/10/2022

Il s'est prononcé sur les 8 dossiers déposés et a retenu 3 équipes admises à déposer une offre au regard des critères indiqués dans le Règlement de la Consultation :

Critères	Pondération
1-Qualité et pertinence des références professionnelles présentées par les différents membres du groupement	40.0
2-Garanties professionnelles et capacités techniques et financières des candidats, en particulier qualité du groupement proposé (complet et cohérent) et adéquation des moyens proposés	40.0
3-Pertinence de la lettre de motivation et compréhension de l'opération, de son contexte et des enjeux	20.0

- Décision du pouvoir adjudicateur suite au jury : 22/11/2022

Candidats admis :

GROUPEMENT		1	2	3
	Mandataire	BOUYGUES BATIMENT	SELVEA	DARVER
	Forme juridique Gpt	conjoint	conjoint	solidaire
	Compétences			
Entreprises	Construction Hors site	BOUYGUES BATIMENT	SELVEA BEC CONSTRUCTION	DARVER OSSABOIS JOLIE TP
	Architecte Hors site	1) Thomas Landemaine Architectes 2) BAM	A+ Architecture	COSTE ARCHITECTURE
MOE	Structure	EGE	BETOM	BETEM
	VRD	EGE	BETOM	BETEM
	Fluides	EGE	BETOM	BETEM
	Thermique	EGE	CAP TERRE	BETEM
	Acoustique	AUDITORI Homes	A-TECH MIDI	GAMBA
	Cuisine professionnelle	AC2R	GAMMA	GRANDES CUISINES RUBIO
	QEB	IMPULSE	CAP TERRE	BETEM
	Coordinateur SSI	NAMIXIS (Ss-traitant EGE)	BETOM	BETEM
	Economie de la construction	Bouygues Bâtiment	SELVEA BEC CONSTRUCTION	BETEM
	Paysagiste	EX & TERRA	/	/
Synthèse EXE	/	/	C&G	

- Poursuite de l'étude hydraulique de Montpellier Méditerranée Métropole (qui aboutit à une préconisation de mise en transparence hydraulique du groupe scolaire)
- Invitation à répondre adressée aux candidats le 13/07/2023 (avec DCE phase offre) (limite remise des plis 30/10/2023 via guichet restreint sur le profil d'acheteur)
- 29 questions des candidats / 29 réponses du pouvoir adjudicateur
- Demandes de précisions aux candidats : le 24/11/2023 (limite réponse le 04/12/2023 via guichet restreint sur le profil d'acheteur)
- 2nd jury appelé à se prononcer sur les offres le 20 décembre 2023, après avoir entendu les candidats admis, au regard des critères précisés à l'article 9.1 du Règlement de la Consultation :

Critères	Pondération
1 - Valeur Technique	60.0
1.1 – Méthodologie, moyens humains et organisation du groupement	5.0
<i>Pièces analysées : MT01</i>	
1.2 – Planification des travaux et pertinence du planning détaillé proposé	10.0
<i>Pièces analysées : MT02 / MT06 / MT04</i>	
1.3 – Qualité fonctionnelle et technique du projet et prise en compte de l'évolutivité des installations avec 2 classes supplémentaires	20.0
<i>Pièces analysées : MAF01 / MAF02 / MAF03 / MAF04 / MAF05 / MT03 / MT04</i>	
1.4 – Qualité architecturale et insertion paysagère du projet	15.0
<i>Pièces analysées : MAF01 / MAF02 / MAF03 / MAF04 / MT04</i>	
1.5 – Qualité environnementale du projet	10.0
<i>Pièces analysées : ME01 / ME02 / ME03 / ME04 / MT04</i>	
2 - Prix des prestations	40.0
Pièces analysées : Acte d'Engagement / MT05	

Conformément à l'article 9.1 du règlement de la consultation, chaque candidat se voit attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Traduction des appréciations des offres en notes validée par le jury du 20/12/23 :

Critères	Pondération	Très satisfaisant	Satisfaisant+	Satisfaisant	Satisfaisant-	Passable +	Passable	Passable-	Insatisfaisant
1-Valeur technique	60								
1.1 - Méthodologie, moyens humain et organisation du groupement	5	5	4,06	3,75	3,44	2,81	2,5	2,19	1,25
1.2 - Planification des travaux et pertinence du planning détaillé proposé	10	10	8,13	7,5	6,88	5,63	5	4,38	2,5
1.3 - Qualité fonctionnelle et technique du projet	20	20	16,25	15	13,75	11,25	10	8,75	5
1.4 - Qualité architecturale et insertion paysagère du projet	15	15	12,19	11,25	10,31	8,44	7,5	6,56	3,75
1.5 - Qualité environnementale	10	10	8,13	7,5	6,88	5,63	5	4,38	2,5
2 - Prix des prestations	40								

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le jury réuni le 20 décembre 2023 a émis l'avis motivé suivant :

Désignation des candidats	Valeur Technique					Prix des prestations
	Critère n°1.1 METHODOLOGIE, MOYENS HUMAINS ET ORGANISATION GROUPEMENT	Critère n°1.2 PLANIFICATION DES TRAVAUX ET PERTINENCE DU PLANNING PROPOSE	Critère n°1.3 QUALITE FONCTIONNELLE ET TECHNIQUE DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DE L'EVOLUTIVITE DES INSTALLATIONS AVEC 2 CLASSES SUPP.	Critère n°1.4 QUALITE ARCHITECTURALE ET INSERTION PAYSAGERE	Critère n°1.5 QUALITE ENVIRONNEMENTALE	Critère n°2 PRIX DES PRESTATIONS
BOUYGUES	TRES SATISFAISANT	PASSABLE -	SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	SATISFAISANT -	37.25/40
SELVEA	SATISFAISANT	SATISFAISANT +	PASSABLE +	PASSABLE +	SATISFAISANT -	39.62/40
DARVER	TRES SATISFAISANT	PASSABLE +	SATISFAISANT +	SATISFAISANT +	SATISFAISANT +	40/40

Le choix du jury s'est porté unanimement sur le projet du groupement DARVER du point de vue du critère valeur technique.

	Valeur technique	Prix	Total
BOUYGUES	46,88	37,25	84,13
SELVEA	38,44	39,62	78,06
DARVER	47,19	40	87,19

Le jury a proposé, après examen des offres et auditions des candidats, de retenir l'offre du groupement DARVER, classée 1^{ère} et de classer l'offre du groupement BOUYGUES 2^{ème} et l'offre du groupement SELVEA 3^{ème}.

Le jury a décidé d'allouer à l'ensemble des candidats la prime de 25 000 euros HT prévue à l'article 10 du Règlement de la Consultation.

En application de l'article R.2171-18 du Code de la Commande Publique, le marché est attribué au vu de l'avis du jury.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 janvier 2024 a attribué le marché au groupement DARVER pour un montant de 9 588 727,81 euros HT. Les offres des groupements BOUYGUES et SELVEA étant respectivement classées 2^{ème} et 3^{ème}.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer le marché de conception-réalisation pour construction du nouveau groupe scolaire avec le groupement Darver-Coste-Ossabois-BETEM-Joulie TP-Gamba-Rubio-C et G.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.